

# Assemblée villageoise jehaytoise

LES ASSEMBLÉES  
VILLAGEOISES

*Bienvenue !*



19  
février

18H30  
Château de Jehay  
Rue du Parc, 1  
4540 AMAY



RENDEZ-VOUS  
À JEHAY !





## Ordre du jour

1. Introduction
2. Travaux réalisés
3. Service Environnement
4. Info mobilité
5. Événementiel
6. Patrimoine



## Ordre du jour

- 7. Ecole
- 8. Services au citoyen
- 9. Aménagement du territoire
- 10. Interpellations libres



# 1. Introduction

# Présentation



## 2.Travaux réalisés

# Ecole de Jehay Extension

Rue du Tambour, 27



# Ecole de Jehay Extension

Rue du Tambour, 27

**Infrastructures modernes**

**Superficie: 1000m<sup>2</sup>**

**Capacité: 101 élèves**

**Parking: 55 places**

**Budget :**

**Travaux de construction : 2.480.000€  
(Dont subventions de 1.300.550€)**

**Aménagement du parking : 515.619,64€**

**Emphytéose: 6820,00€ annuel / 50 ans**



## 2.Travaux en cours / en étude

# Fontaine Zenobe Gramme Rue Petit Rivage



# Fontaine Zenobe Gramme Rue Petit Rivage



## Rénovation de la Fontaine Zenobe Gramme

**Aspect écologique:**  
**Pompe en circuit fermé relié à  
une citerne à eau de pluie**

# Salle du Tambour

Rue du Tambour 1



# Salle du Tambour

Rue du Tambour 1



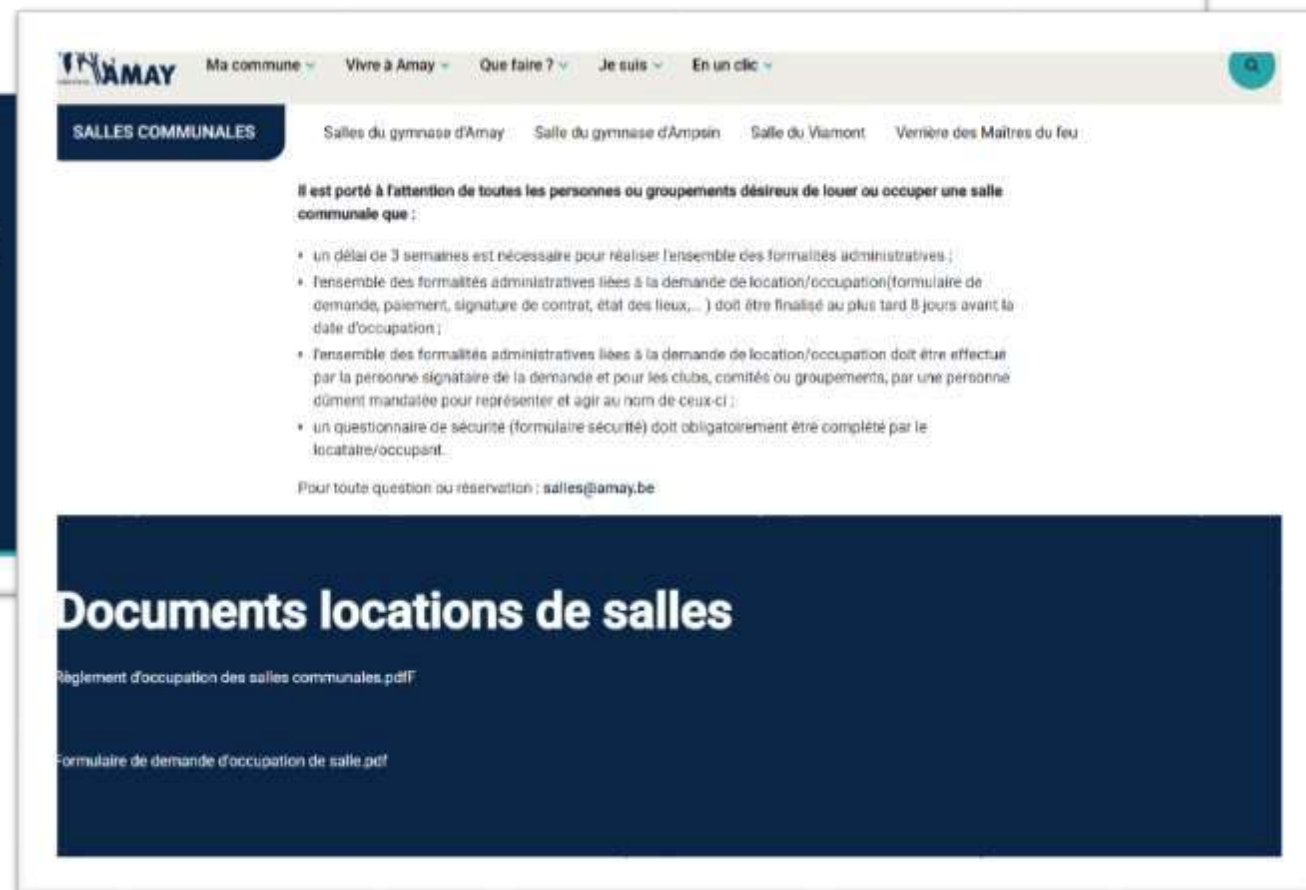
## Rénovations prévues:

- Intérieure (à estimer)
- Toiture: 100.000,00€
- Châssis: 25.000,00€
- Conformité électrique: 14.000,00€

# Salle du Tambour

Rue du Tambour 1





# Réfection de voirie

## Quel coût?



Il faut différencier les travaux d'entretien de voirie ou de réfection complète.

Les travaux d'entretien consistent à rénover la couche d'usure, les éléments usés en béton ainsi qu'à améliorer ponctuellement la situation des accotements. Le prix moyen au m<sup>2</sup> est compris entre 65 et 90 €/m<sup>2</sup>.

Lors d'une réfection complète, les travaux réalisés englobent toute une série de paramètres :

- Un égout est-il présent ? Doit-on l'installer ou le rénover ?
- Y a-t-il des problèmes de stabilité ?
- Quels sont les problèmes de mobilité ? De vitesse ? De stationnement ? De circulation des vélos, des piétons ? D'aménagement de plantations...

En réalité, il s'agit de repenser l'utilisation de la voirie. Le prix moyen s'élève entre 450 et 550 €/m<sup>2</sup>.

# Bail d'entretien de voirie 2024



## Réfection des voiries :

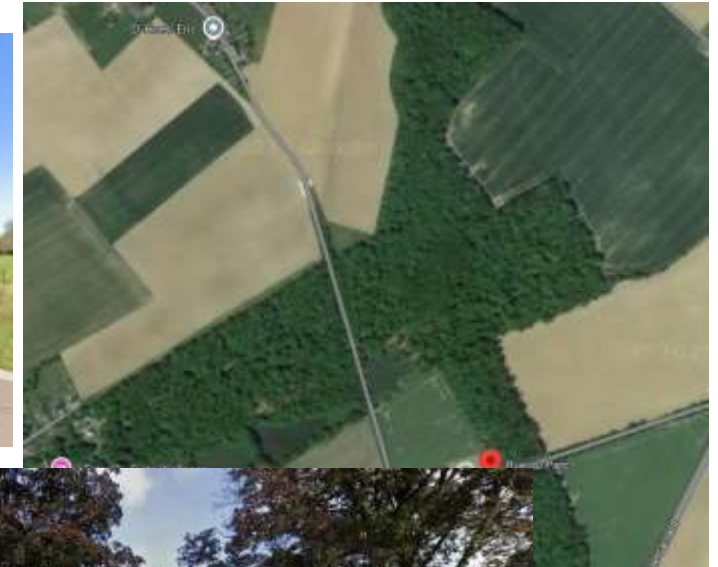
- Rue Gustave Robert
- Rue Trixhelette
- Rue du Cimetière
- Rue Fond Oxhe

## Budget:

**417.210 € TTC**

**Soit 6622,5m<sup>2</sup> de voirie  
qui seront rénovées.**

# Focus sur la rue Gustave Robert et la rue Trixhelette



Gustave Robert

Trixhelette

Longueur :

625m

635m

Largeur moyenne :

4,25m

5,60m

Surface rénovée:

2.656m<sup>2</sup>

3556 m<sup>2</sup>

Prix moyen au m<sup>2</sup> :

63,00€/m<sup>2</sup>



## 2. Focus écoulement des eaux de pluie rue du Tambour

# Gestion des eaux pluviales

Rue du Tambour



# Gestion des eaux pluviales

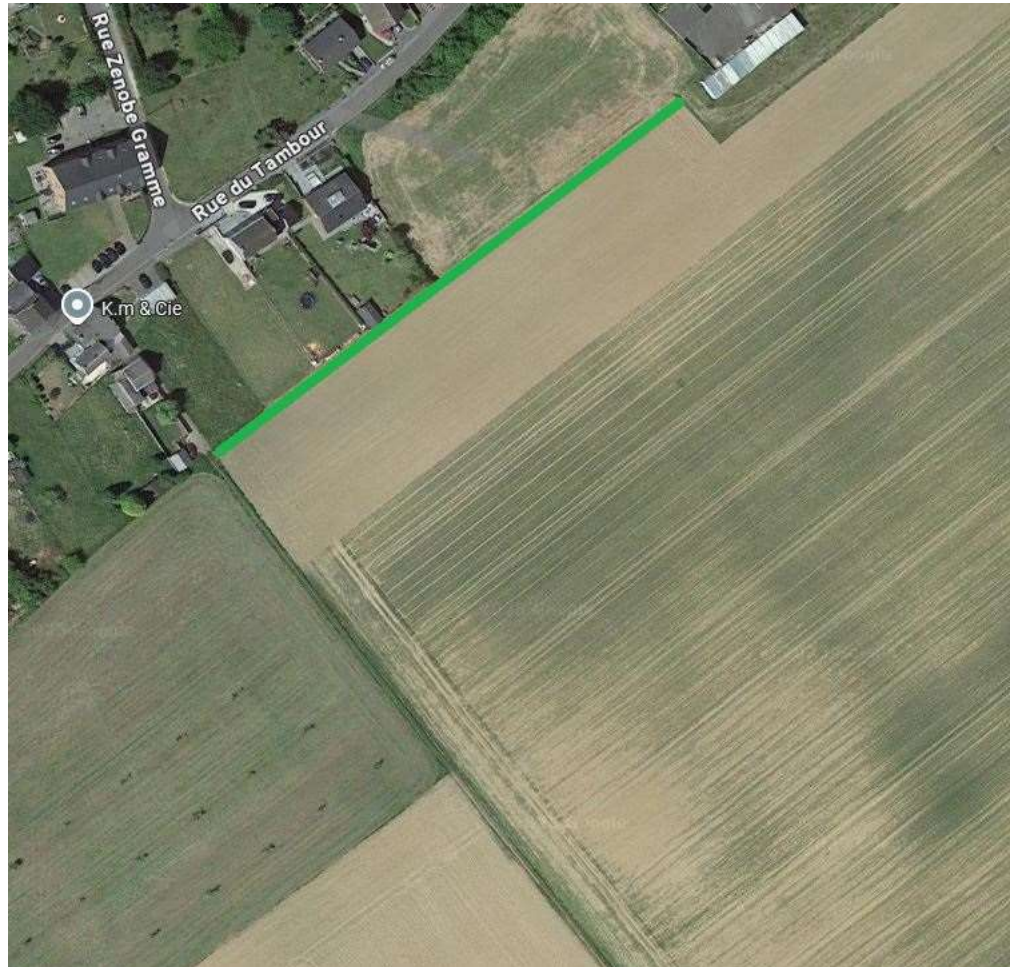
Rue du Tambour

- **Problématique:**
  - Ruissellement des eaux et inondations récurrentes de la rue du Tambour
- **Recommandations sur le champ situé entre la rue du Tambour et la rue Saule Gaillard**
  - Bandes enherbées
  - Barrages filtrants
  - Talus et haies denses
  - Reprofilage des chemins d'accès (ex: Pédibus)
- **Coopération Commune <> Riverains <> Exploitants agricoles**
  - **Agricole :** Bandes enherbées; Barrages filtrants
  - **Riverains:** invitation à participer à l'action groupée. Des solutions seront trouvées en fonction de chaque situation.
  - **Commune:** Mise en place de haies, fascines, barrages filtrants, étude de situation, coordination des solutions.

# Gestion des eaux pluviales

Rue du Tambour

Projection de plantation de plusieurs lignes de haies





## 3. SERVICE ENVIRONNEMENT

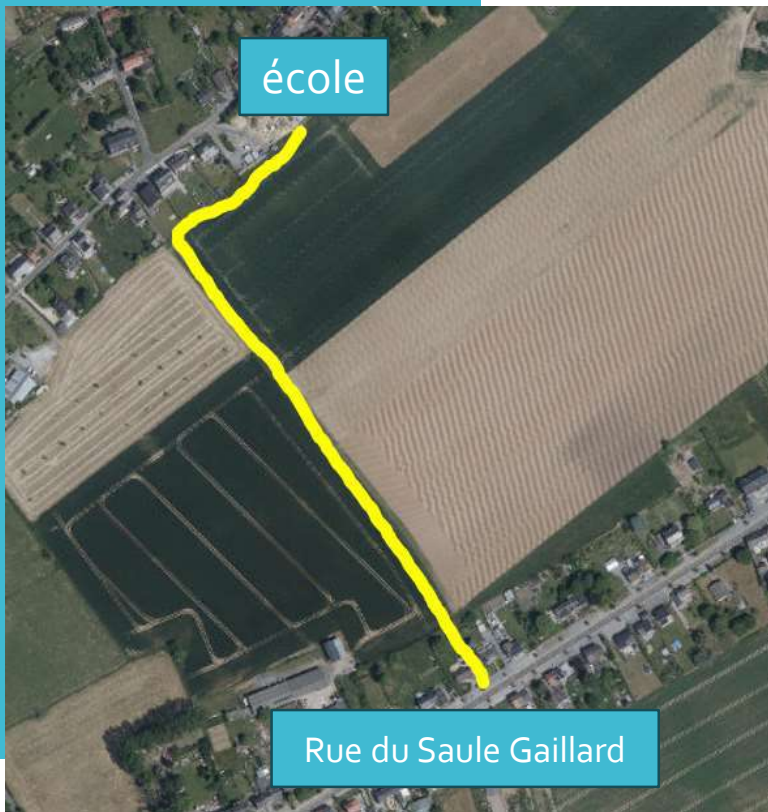
Quelques exemples de plantations récentes

# Pébidus

- 2022 : aménagement du chemin reliant la rue du Saule Gaillard à l'école de Jehay (*rue El Commune*), à travers champs

Plantation d'une haie variée (charme, saule, noisetier, sureau, framboisier, groseillier,...) en partenariat avec le GAL.

=> Longueur de 520m / 1.420 plants



# Quartier du Rochamps

- Fin 2024 : plantation de 20 noyers en alignement rue Saint-Lambert d'un côté, d'une haie double de l'autre côté



Action « Yes We Plant »

Création de corridors écologiques

# Quartier du Rochamps

- Fin 2024 : plantation d'une haie double rang le long du chemin transversal entre 2 parcelles agricoles



Action « Yes We Plant »

Création de corridors écologiques

# Plantation symbolique de l'arbre

- Novembre 2024 : dans le cadre de la plantation symbolique de l'arbre lié aux naissances de l'année (action annuelle)
- Plantation d'un arbre (Tulipier de Virginie) sur un terrain communal rue des Cisterciennes + distribution d'un arbre à tous les jeunes parents





# 4. Info mobilité



## SERVICE MOBILITE

1. Présentation
2. Procédure problèmes de vitesse
3. Procédure création d'un emplacement de parking réservé aux véhicules utilisés par des personnes handicapées

# Présentation

- Le service Mobilité s'occupe des demandes de stationnement, de vitesses, de signalisation, etc.
- Le Conseiller en Mobilité (CeM) présente les différentes demandes des citoyens au Collège.
- Il présente également divers points venant du SPW Mobilité-Infrastructures suite aux réunions de la CPSR (Commission Provinciale de la Sécurité Routière).
- Il donne son avis et propose une (des) solution(s), bien souvent en concertation avec le SPW Mobilité-Infrastructures (Liège pour les voiries régionales et Namur pour les voiries communales) et/ou la zone de police.
- Le Collège communal décide suivant les différents avis reçus



# Procédure pour les problèmes de vitesse

# Présentation

- Afin d'objectiver les problèmes liés à la vitesse des véhicules, une analyse de trafic est réalisée dans la voirie concernée ;
- L'analyse des résultats est présentée au Collège et diverses pistes d'amélioration sont proposées ;
- L'analyse tient compte des différents types de véhicules (deux roues, voiture et poids lourd/long véhicule) ;
- Sont enregistrés : le nombre total de véhicules, la moyenne quotidienne, les vitesses maximales, la vitesse moyenne avec et sans les deux roues et la V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules mesurés) ;
- Toutes ces données sont présentées sous forme de tableau et de graphique.

# Une analyse

|                |                                   |
|----------------|-----------------------------------|
| Localisation : | 4540 Amay,                        |
| Sens :         | Bidirectionnel (orienté vers Huy) |
| Dates :        | Du 16 au 26 juin 2023 (10h-10h)   |
| Durée :        | 10 jours                          |

## Nombre total de mesures :

|                |                |                                |              |
|----------------|----------------|--------------------------------|--------------|
| <i>2 roues</i> | <i>Voiture</i> | <i>Poids lourd/long convoi</i> | <i>Total</i> |
| <b>982</b>     | <b>3.084</b>   | <b>304</b>                     | <b>4.370</b> |
| 23 %           | 70 %           | 7 %                            | 100%         |

## Moyenne quotidienne :

|                |                |                                |              |
|----------------|----------------|--------------------------------|--------------|
| <i>2 roues</i> | <i>Voiture</i> | <i>Poids lourd/long convoi</i> | <i>Total</i> |
| <b>98</b>      | <b>308</b>     | <b>30</b>                      | <b>436</b>   |

## Vitesse maximale enregistrée :

|                                 |                                 |                                |
|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| <i>2 roues</i>                  | <i>Voiture</i>                  | <i>Poids lourd/long convoi</i> |
| 80 km/h<br>(lun. 19/06 à 16h49) | 74 km/h<br>(sam. 17/06 à 15h19) | 76 km/h<br>(lun. 19/06 à 6h38) |

## Vitesse moyenne :

|                |                |                                |                       |
|----------------|----------------|--------------------------------|-----------------------|
| <i>2 roues</i> | <i>Voiture</i> | <i>Poids lourd/long convoi</i> | <b><i>Moyenne</i></b> |
| 19,3 km/h      | 36,0 km/h      | 28,0 km/h                      | <b>31,7 km/h</b>      |

Vitesse moyenne sans les 2 roues : **35,3 km/h**

**V85 = 46 km/h**

(V85 = vitesse en-dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules mesurés)

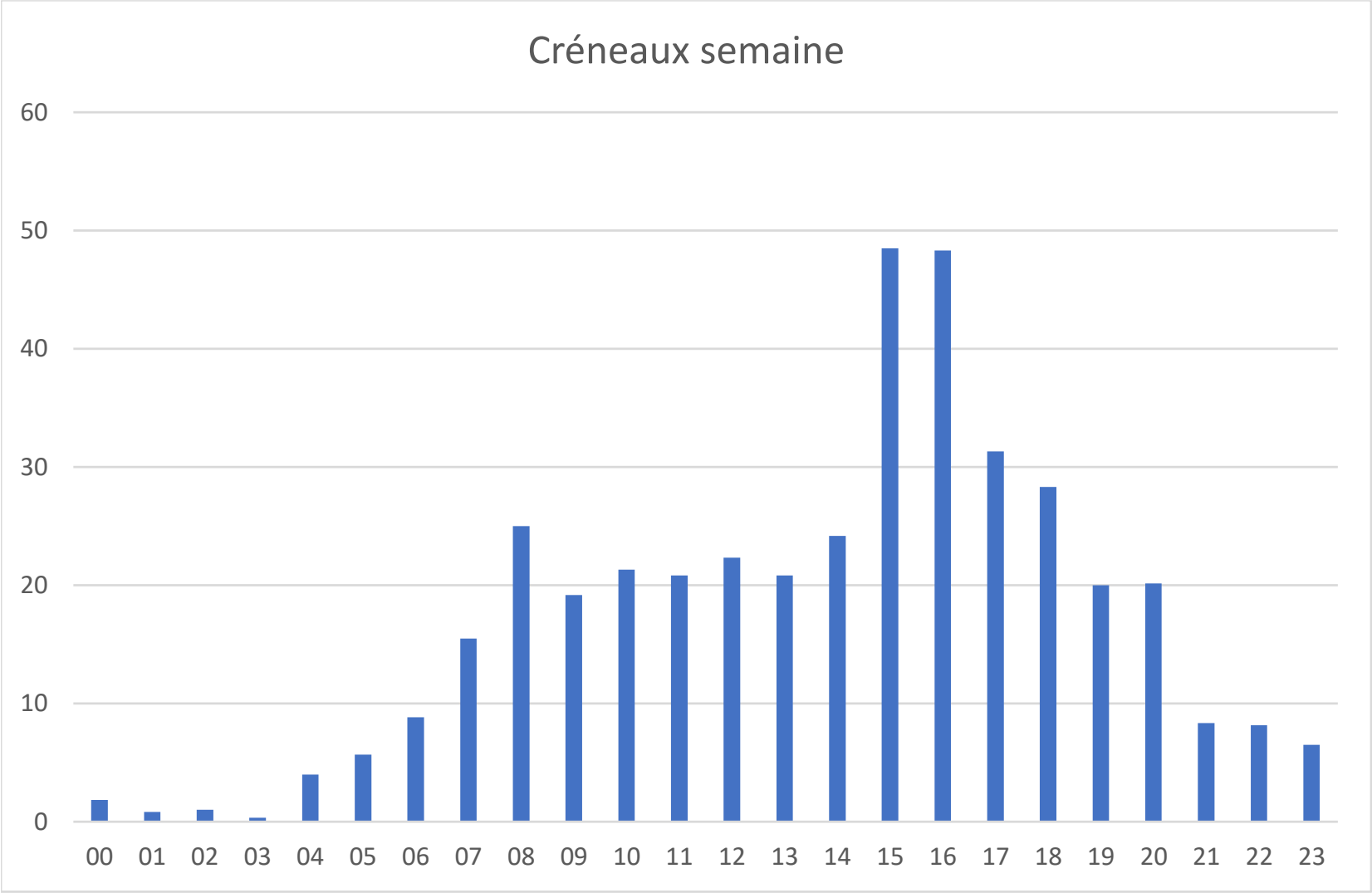
**Mesures par classes de vitesse :**

**REMARQUE IMPORTANTE :** la 3<sup>e</sup> catégorie (« poids lourd/long convoi ») reprend tous les véhicules de plus de 6 mètres : voitures avec remorques, camionnettes, bus, car, camions ...

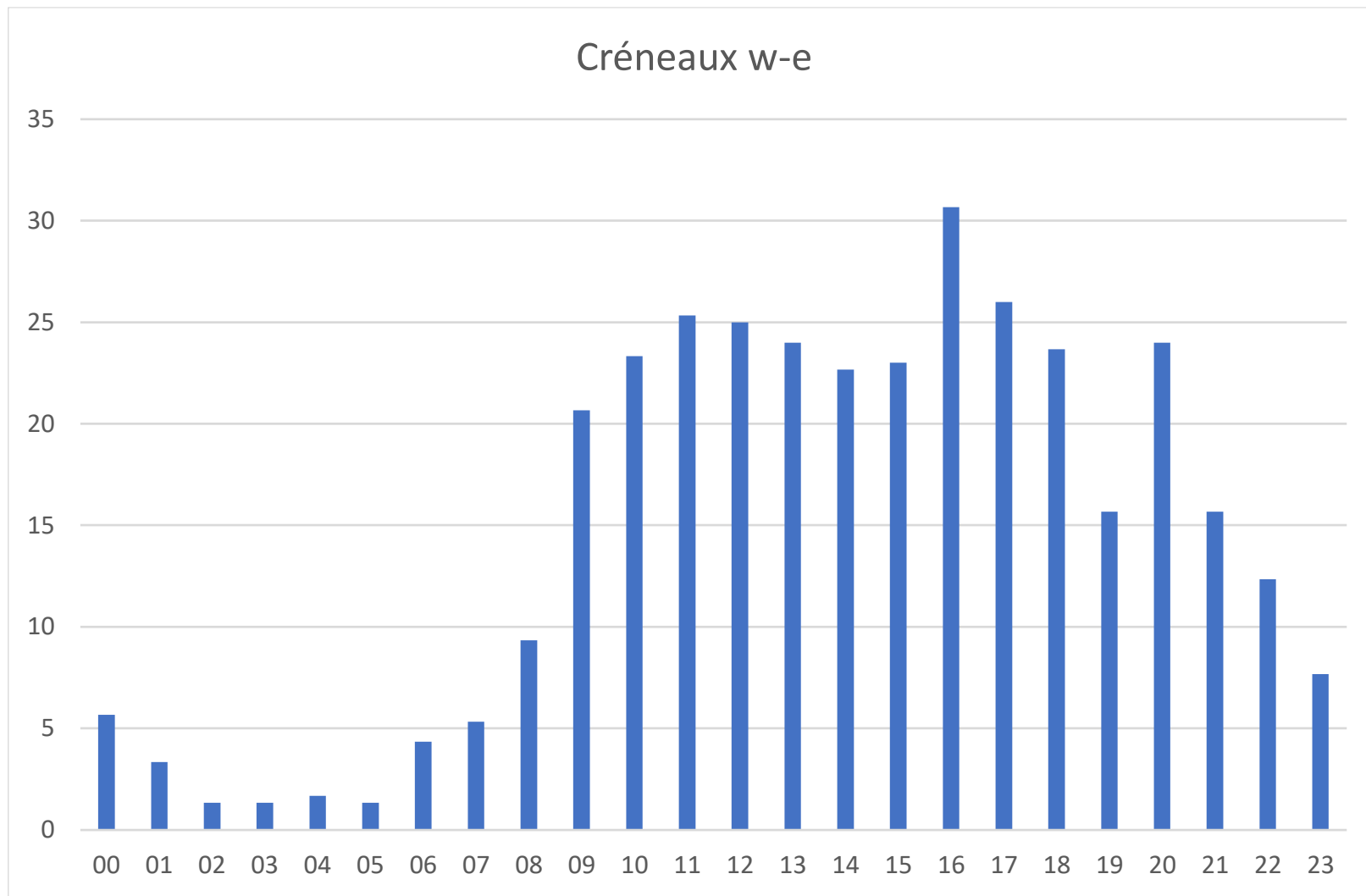
| Vitesse<br>entre : | 2<br>roues | %     | Voiture | %    | Poids lourd/long<br>convoi | %    | Total | %    |
|--------------------|------------|-------|---------|------|----------------------------|------|-------|------|
| <10                | 278        |       | 24      | 0,8% | 5                          | 1,6% | 29    | 0,7% |
| 10-19              | 258        | 36,6% | 299     | 9,7% | 109                        | 36%  | 666   | 16%  |
| 20-29              | 273        | 38,8% | 457     | 15%  | 49                         | 16%  | 779   | 19%  |
| 30-39              | 93         | 13,2% | 1077    | 35%  | 82                         | 27%  | 1252  | 31%  |
| 40-49              | 37         | 5,3%  | 933     | 30%  | 44                         | 14%  | 1014  | 25%  |
| Respect<br>limite  | 93,9 %     |       | 89,5%   |      | 94,6%                      |      | 91,7% |      |
| 50-59              | 35         | 5%    | 248     | 8,0% | 35                         | 11%  | 295   | 7,2% |
| 60-69              | 5          | 1%    | 41      | 1,3% | 1                          | 0%   | 48    | 1,2% |
| 70-79              | 2          | 0%    | 5       | 0,2% |                            | 0,0% | 8     | 0,2% |
| 80-89              | 1          | 0%    |         |      | 2                          | 0,6% | 1     | 0,0% |

**Remarque :** \*le pourcentage exclut volontairement la tranche inférieure à 10 km/h dans les « 2 roues » (assimilés à des vélos)

Comparatif fréquentation semaine vs week-end :



⇒ Moyenne de 411 passages/jour de semaine



⇒ Moyenne de 462 passages/jour de week-end mais plus exactement 353 en retirant le samedi 24 juin qui a vu une affluence inhabituelle et inexpliquée de 431 véhicules rien qu'entre 16 et 17h !?



# Procédure pour une demande d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par des personnes handicapées

- Les personnes reconnues handicapées en possession d'une carte de stationnement peuvent introduire une demande pour réserver un emplacement de parking pour les véhicules utilisés par des personnes handicapées à proximité de leur domicile.
- Suite à la nouvelle procédure mise en place par le SPW M-I, il n'est plus nécessaire de demander un avis technique. Si le requérant remplit toutes les conditions d'octroi, le règlement complémentaire peut être présenté au Collège avant le passage au Conseil communal pour approbation.

Afin de présenter au Collège un dossier complet, ces demandes doivent être accompagnées des documents suivants :

- Le formulaire du SPW M-I ;
- Une copie recto/verso de la carte d'identité de la personne handicapée ;
- Une copie recto/verso du permis de conduire de la personne handicapée (à défaut, celui d'un membre du ménage) ;
- Une copie du certificat d'immatriculation (les deux volets) ;
- Une copie de la carte de stationnement ;
- Des photos de l'endroit où sera implanté l'emplacement ;
- Une vue sur plan.

- Après l'approbation du Conseil communal, le dossier est envoyé au SPW M-I qui marque son accord ou son refus.
- Motifs de refus :
  1. Garage ou allée carrossable au domicile du requérant ;
  2. Personne dans le ménage n'a de permis de conduire ni de véhicule (si la demande a été introduite avec les documents d'un membre de la famille n'habitant pas sous le même toit que le requérant) ;
  3. Voirie inadaptée pour ce genre d'emplacement.

## 5. Photos

- Placement de nouveaux panneaux F1b à Jehay par le service voiries





# Zones 30 rue du Tambour



Zone 30 abords école avec marquage  
spécifique coloré au sol



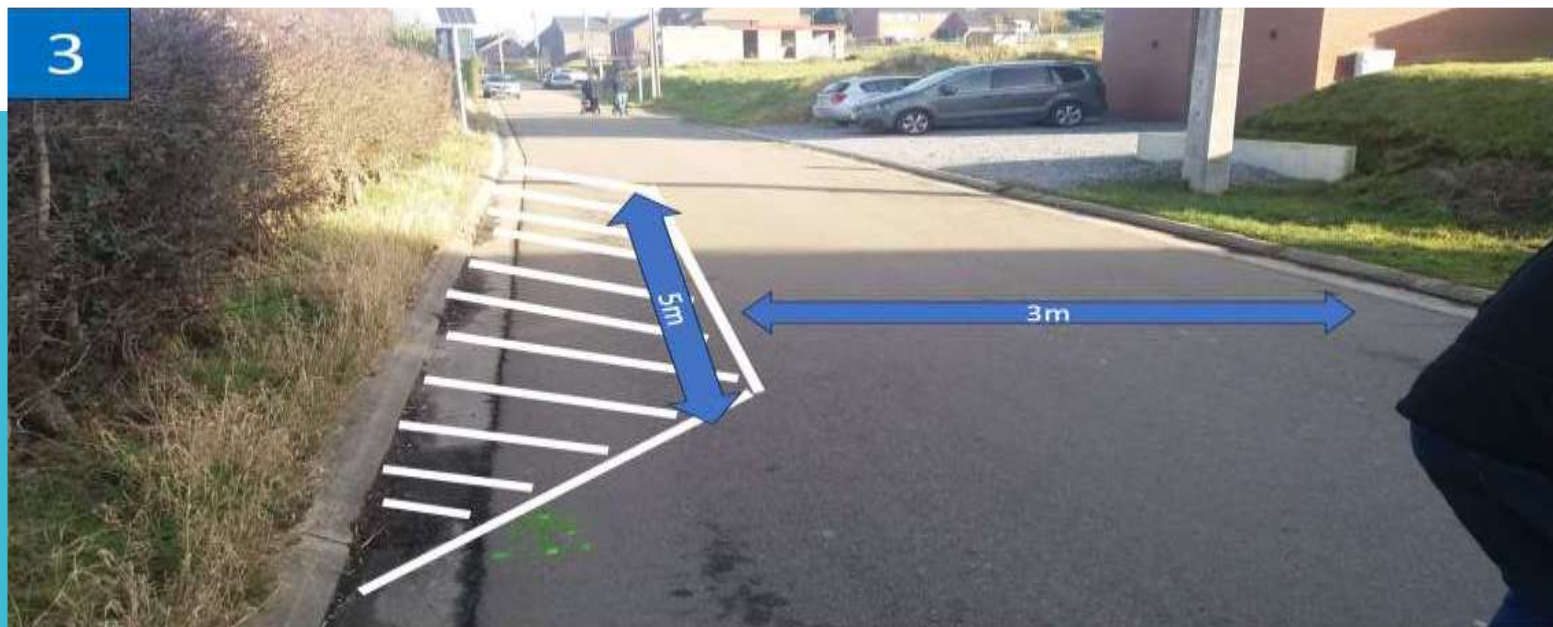


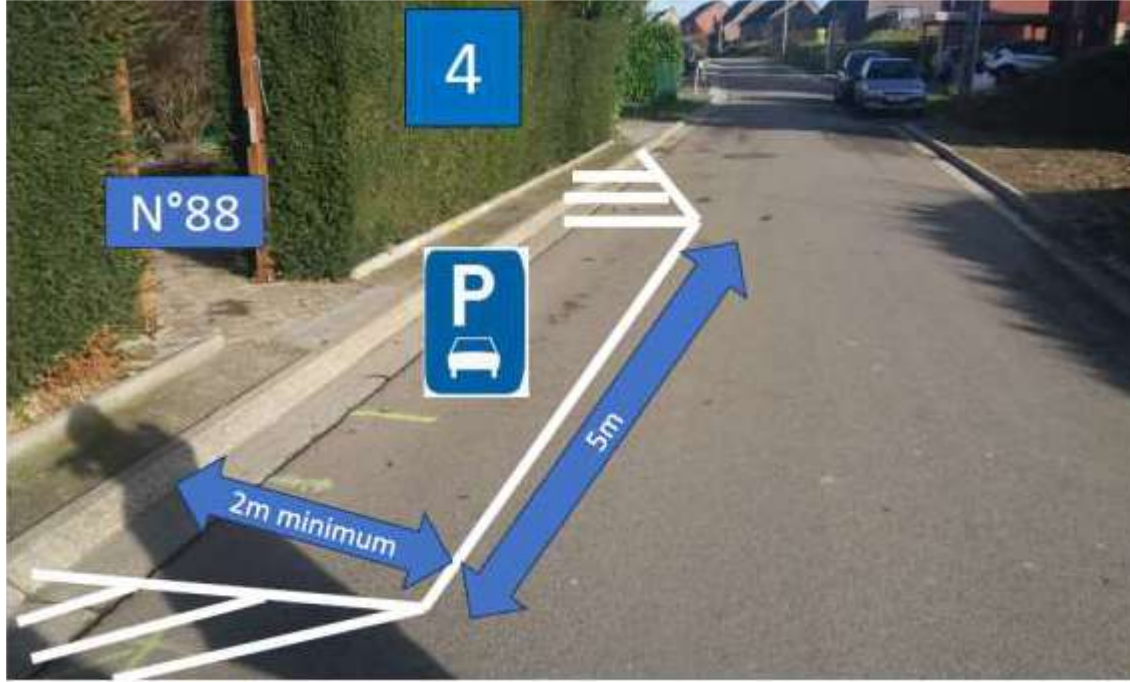
# Zone 30 entre les rues Rochamps et du Tige avec aménagements réducteurs de vitesse





3





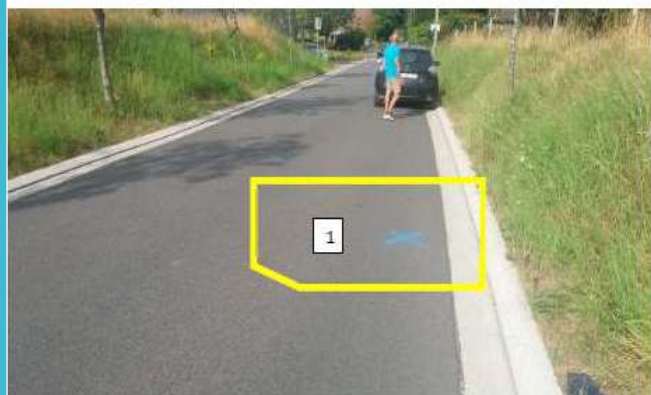


# Projet d'aménagements réducteurs de vitesse

## Rue Petit Rivage

# Rue Petit Rivage à Jehay - PROJET D'AMENAGEMENTS réducteurs de vitesse

1. Environ 30m avant le panneau aggro (largeur voirie = 5m en incluant le filet d'eau)
2. Entre les entrées carrossables des n°27 et 29 (largeur voirie = 5m en incluant le filet d'eau)



# Rue Petit Rivage à Jehay - PROJET D'AMENAGEMENTS réducteurs de vitesse

3. Au coin de la propriété n°30 (largeur voirie = 5m en incluant le filet d'eau)
4. En face du n°20 (largeur voirie = 5m sans compter le filet d'eau)



# Rue Petit Rivage à Jehay - PROJET D'AMENAGEMENTS réducteurs de vitesse

5. Au milieu des champs, entre le carrefour avec la rue Gerbehaye et le carrefour avec la rue de la Brasserie (largeur voirie = 4,4m sans compter le filet d'eau)





# 5. Festivités



- **Lundi 21 Avril 2025** - Jeu de Pâques 
- **Jeudi 29 Mai 2025** - Pique-Nique au Jardin 
- **WE des 24 & 25 Mai 2025** - Jardins de Printemps 
- **WE des 7, 8 & 9 Juin 2025** – Fête de la Pentecôte
- **Dimanche 3 Août 2025** - Les Enfants d'abord 
- **Vendredi 29 Août 2025** - Nocturne 
- **WE des 13 & 14 Septembre 2025** - Journées du Patrimoine 
- **Vendredi 17 Octobre 2025** - Nuit des Sorcières 



# 6. Patrimoine



## Bibliothèque numérique d'Amay

Découvrez l'histoire et le patrimoine amaytois !

### Bienvenue

Bibliotheca est une base de données numériques permettant au public de découvrir l'histoire d'Amay et son patrimoine au travers de documents et photos. Ce projet a été entrepris dans l'optique de préserver les éléments qui enrichissent notre commune, mais également de sensibiliser les citoyens aux richesses patrimoniales qui les entourent. De ce fait, des rubriques ont été intégrées pour offrir une perspective plus complète de la richesse de notre Commune.

### Histoire et patrimoine

Amay est occupée depuis l'époque du Néolithique et n'a cessé de se renouveler depuis.

Nous vous proposons de découvrir notre commune à travers les âges et son patrimoine pluriel : immobilier, monumental, religieux, rural, naturel, industriel.

Vous aurez également accès à des documents écrits par des Amaytois dont les recherches permettent d'observer notre commune à travers les siècles.

### Un projet citoyen

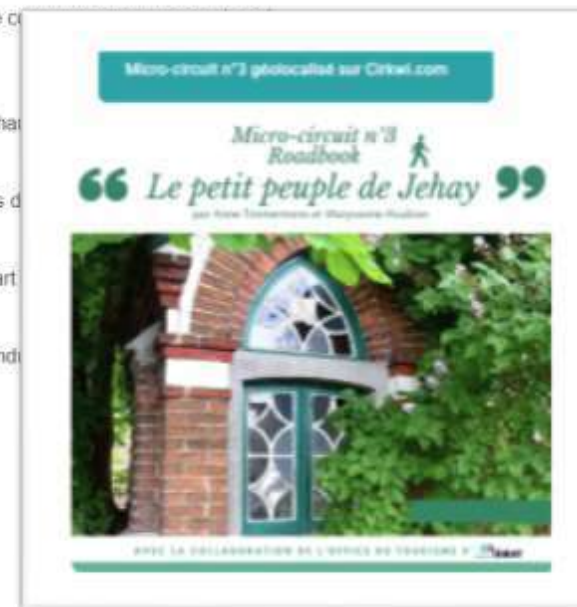
Ce projet de numérisation et d'accès à l'information demande un travail considérable. Afin de rendre ce site le plus exhaustif possible, nous vous invitons à nous aider. N'hésitez pas à consulter le site régulièrement.

Aussi, il se peut que nous manquions d'informations concernant certains éléments de notre patrimoine. Nous serions donc très heureux de vous rencontrer pour échanger avec les citoyens qui, nous en sommes persuadés, possèdent un autre regard sur la commune qui les a vus naître.

À ce titre, nous mettons à votre disposition un formulaire en bas de chaque page par lequel vous pourrez nous faire part de votre volonté de contribuer à l'enrichissement de cette base de données.

Les documents que vous voudrez bien nous prêter seront traités avec le plus grand soin lors de leur numérisation et rendus disponibles en ligne.

Bonne découverte !





# 7.Ecole communale

# Présentation



- Rue du Tambour 27
- Contacts: 085311646 - [ecole.jehay@amay.be](mailto:ecole.jehay@amay.be)
- Directrice: Françoise Bonnechère



# Présentation

- 108 élèves : 45 en maternelle et 63 en primaire
- Équipe dynamique de 7 enseignants
- Accueil extra-scolaire dynamique
- Comité scolaire
- Nouveau bâtiment inauguré en août 2024 avec un parking => M2, M3 et primaires
- Espace pour les accueils et M1 sécurisé, au calme et bien à eux

# Activités

- Partenariats avec l'enseignement spécialisé: Le Chêneux et La Marelle
- Semaine sans mallette
- Projet « Ose le Vert »
- Classes de dépaysement en école
- Bibliobus
- Nombreuses sorties pédagogiques
- Activités dehors tous les mercredis pour les maternelles
- Suivis d'élèves avec collaborations externes (CPMS, Pôles, Logopèdes, Ergo, ...)



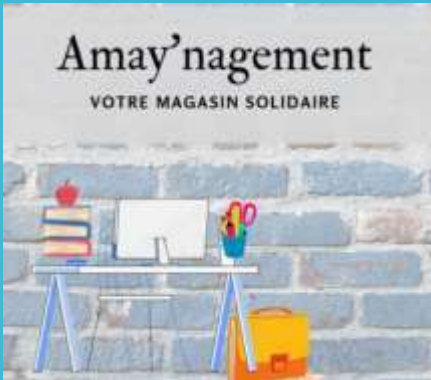
# 8.Services aux citoyens

# Servibus - Servicourses



- **SERVIBUS:** service de transport de proximité (exclusivement sur Amay) pour les amaytois isolés, fragilisés, ... rencontrant des difficultés de mobilité
- Accès aux magasins d'alimentation et aux services
- Réservation du mardi au vendredi de 9h à 12h au 0494/516.543
- Coût du service : 0,50€/trajet (1€ Aller/Retour) – Carte de 10 voyages : 5 €
- **SERVICOURSES:** service donnant la possibilité de demander de réaliser des courses par notre chauffeur.
- Commandes faites au 085830820 ou 085830821 - Courses < 100€ - Coût du service : 4 €.
- Appel à bénévoles pour ce type de transport : 085830820

# Amay'nagement



- Magasin de seconde main du Plan de Cohésion Sociale
- **Objectif : réemploi et éco-solidarité** : donner une deuxième vie à du mobilier, de la vaisselle et de la décoration, des habits pour enfants de 0 à 4 ans, des ustensiles de nurserie, du mobilier pour enfants ainsi que des jouets, livres, ... à prix TRES démocratiques.
- Chaussée Freddy Terwagne 76 (ancienne buvette de foot)
- Ouverture
  - ⇒ Dons: mardi de 14h à 16h sur rendez-vous au 085830811
  - ⇒ Achats: jeudi de 10 à 17h

# Bibliothèque – Ludothèque



- Prêt de livres, bandes dessinées, documentaires, jeux, accès à internet
- Pass bibliothèque annuel (6€)
  - ⇒ Accès à toutes les bibliothèques du réseau
  - ⇒ Accès à un grand nombre de ressources numériques
- Place Gustave Rome 10 (ancienne gare d'Amay)
- Horaire:

|                   |                                     |
|-------------------|-------------------------------------|
| <b>Lundi :</b>    | de 10H à 12H <b>et</b> de 14H à 18H |
| <b>Mardi :</b>    | de 13H à 18H                        |
| <b>Mercredi :</b> | de 13H à 19H                        |
| <b>Jeudi :</b>    | <b>fermé</b>                        |
| <b>Vendredi :</b> | de 13H à 17H                        |
| <b>Samedi :</b>   | de 9H à 13H                         |



## Amay Local Jeunes



- Educatrice Jeunesse: Juliette Onano - 0492/78.93.93
- Accueil de Jeunes de 12 à 21 ans résidant à Amay, inscription gratuite
- Rencontre des jeunes, les écouter sans les juger, les amener par des projets et des activités à devenir des citoyens responsables, autonomes, conscientisés et solidaires
- Aide pour CV et lettre de motivation, échanges, orientation scolaire, activités extérieures, jeux de société/vidéo, musique, films, ...
- Mise en place de projets: caisse à savon, marché de Noël, char de carnaval, fresque, ...
- Mercredi et 1 dimanche sur 2 de 14h à 18h
- Ecole communale des Tilleuls, rue de l'Hôpital 1



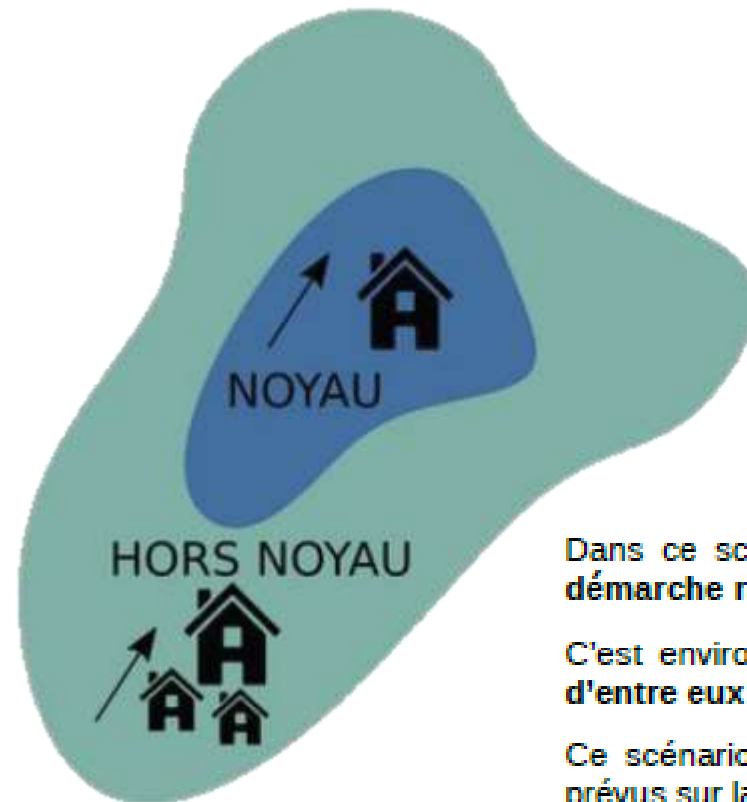
# 9. Aménagement du territoire

# Focus sur le Schéma de développement communal

- Révision du Schéma existant obsolète
- Contenu et Objectifs
  - Analyse Contextuelle
  - Stratégie territoriale
- Ce que visent les objectifs communaux
- Adoption du Schéma de développement communal le 23 septembre 2024.  
Il est accompagné de 4 cartes – consultables à l'urbanisme:
  - carte de la structure territoriale
  - carte de la programmation et mise en œuvre de la ST
  - carte des contraintes
  - carte de l'infrastructure verte et bleue

# Adoption

## Perspectives et besoins en matière de production de logements – Choix d'un scénario – Scénario 3 – densification raisonnée



Dans ce scénario, la production de logements s'inscrit dans une démarche raisonnée.

C'est environ 750 logements qui seraient produits avec une majorité d'entre eux dans les noyaux.

Ce scénario permettrait d'accueillir la totalité des nouveaux ménages prévus sur la commune par l'IWEPS.

Il permettrait de limiter l'impact environnemental et paysager du développement immobilier et ne s'opposerait pas aux besoins identifiés précédemment.

# 6 grands axes

Ces enjeux ont par la suite été regroupés sous forme de **6 axes** sur lesquels la stratégie territoriale doit s'établir pour y répondre. Ces 6 axes sont la colonne vertébrale du document.

|                                                          |                                                                                                                                       |                                                                    |                                                       |                                                                             |                                                                                              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Valoriser les richesses naturelles, paysagères et bâties | Maîtriser l'urbanisation au regard des contraintes du territoire (juridiques, physiques, techniques, environnementales et paysagères) | Limiter l'étalement urbain et freiner l'artificialisation des sols | Répondre à la demande en logements accessibles à tous | Développer une mobilité priorisant les modes actifs et transports en commun | Accroître l'attractivité (économique, touristique, commerciale et servicielle) du territoire |
| <b>RICHESSSES NATURELLES, PAYSAGÈRES ET BÂTIES)</b>      | <b>CONTRAINTES</b>                                                                                                                    | <b>OPTIMISATION SPATIALE</b>                                       | <b>LOGEMENTS</b>                                      | <b>MOBILITÉ PACIFIÉE</b>                                                    | <b>ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE, COMMERCIALE ET SERVICIELLE</b>                      |

# objectifs

| AXES                                                             | OBJECTIFS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OPTIMISATION SPATIALE                                            | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer le développement de la centralité urbaine d'Amay-Ampsin et de la centralité villageoise d'Ombret en fonction de leur accès aux services, aux commerces et aux transports en commun</li> <li>2. Concentrer un cœur d'espace excentré autour du hall omnisports</li> <li>3. Freiner l'artificialisation des terres dans les espaces excentrés</li> <li>4. Inscrire l'axe structurant N617 dans un processus de mutabilité foncière</li> </ol>   |
| CONTRAINTES                                                      | <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Déconseiller l'urbanisation dans les espaces contraints</li> <li>6. Intégrer la gestion de l'eau durablement dans chaque développement de projet</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| RICHESSSES NATURELLES, PAYSAGÈRES ET BÂTIES                      | <ol style="list-style-type: none"> <li>7. Préserver les paysages remarquables qu'ils soient naturels ou bâtis</li> <li>8. Renforcer le maillage écologique</li> <li>9. Limiter l'urbanisation sur les terres forestières</li> <li>10. Valoriser les activités agricoles durables et la préservation de leurs terres</li> <li>11. Valoriser le patrimoine bâti classé et le cadre dans lequel il s'inscrit</li> <li>12. Créer des aménagements paysagers en lien avec les cours d'eau</li> </ol> |
| LOGEMENTS                                                        | <ol style="list-style-type: none"> <li>13. Assurer la diversification de l'offre en logements accessibles à tous</li> <li>14. Amplifier l'efficience énergétique et la durabilité du bâti</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE, COMMERCIALE ET SERVICIELLE | <ol style="list-style-type: none"> <li>15. Développer de l'activité économique dans la ZACC sise entre la voie d'eau, son écluse et le chemin de fer en garantissant sa compatibilité avec le voisinage</li> <li>16. Intégrer les surfaces commerciales au cadre bâti</li> <li>17. Mailler le territoire d'espaces de convivialités pour ses habitants et ses touristes</li> </ol>                                                                                                              |
| MOBILITÉ PACIFIÉE                                                | <ol style="list-style-type: none"> <li>18. Développer un maillage de modes actifs pour compléter les liaisons manquantes entre les entités, les lieux touristiques et la gare d'Amay</li> <li>19. Aménager une ou plusieurs poches de parking relais pour libérer la Grand-Place d'Amay du stationnement automobile</li> </ol>                                                                                                                                                                  |

# Qu'en est-il pour Jehay?



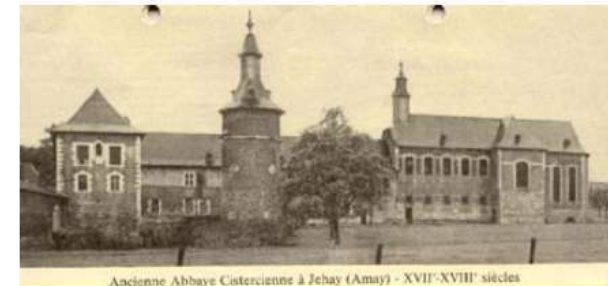
Jehay  
Carte de Ferraris (1770-1778)



Jehay  
Orthophotoplans 1971



Carte postale du château de Jehay, date inconnue



Carte postale de l'Abbaye de la Paix-Dieu, date inconnue

# Qu'est ce que cela implique pour Jehay?

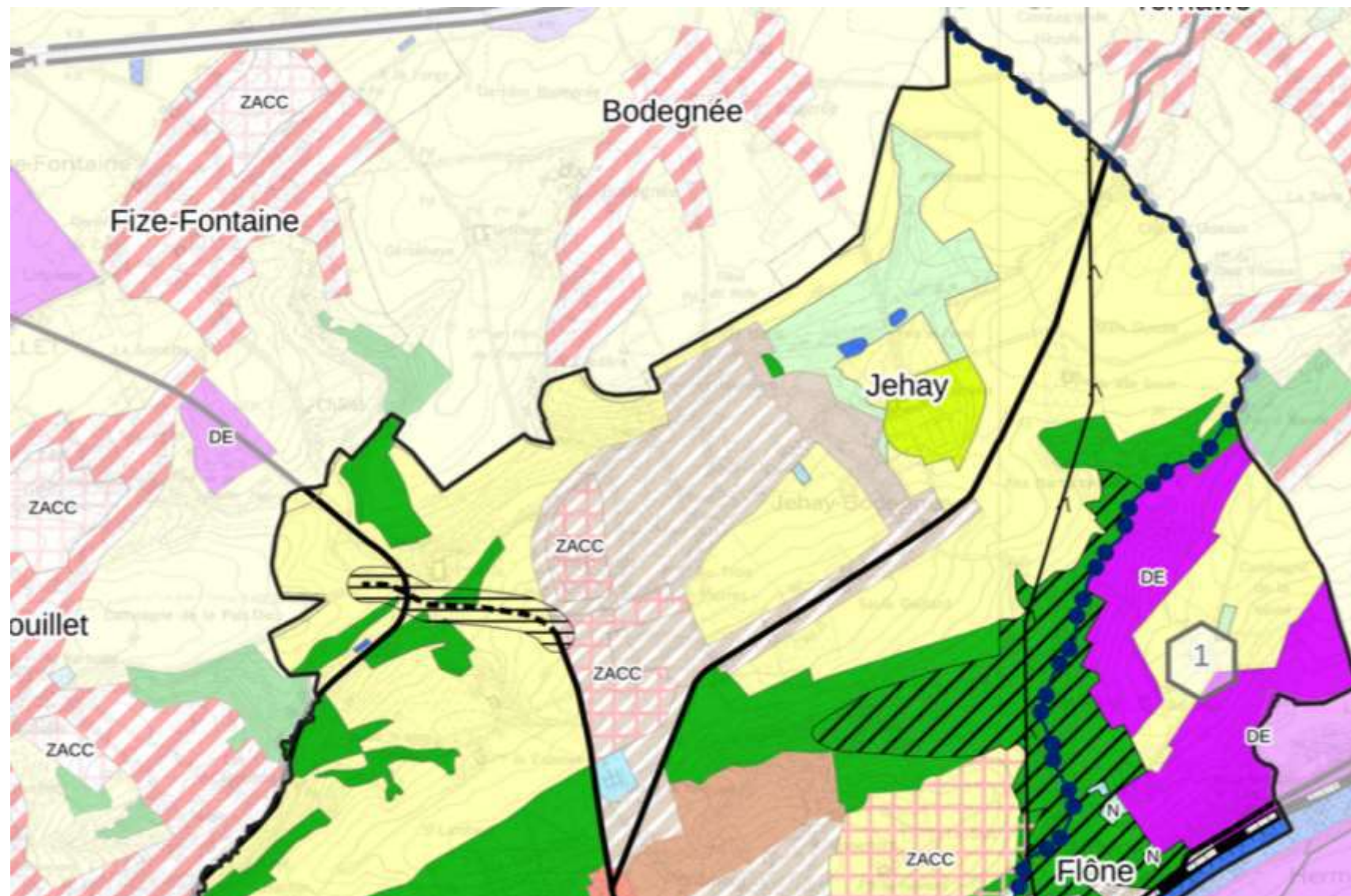
## 4 Extrait des 21 besoins identifiés en termes de préservation du caractère paysager, naturel, agricole et forestier de la commune :

- Bloquer la mise en œuvre des ZACC afin de préserver le caractère vert de la commune. (à Jehay il existe la ZACC du lotissement Labbeye- Paix Dieu complètement réalisée et la ZACC Matexi dont la phase 2 est à présent périmée)

De plus, il apparaît que des besoins ont été identifiés concernant le fait de confirmer les centralités des différents noyaux :

- Limiter l'urbanisation en ruban et l'artificialisation des sols en favorisant la rénovation et la reconversion du bâti existant par rapport aux nouvelles constructions ;
- Intégrer le besoin en logements dans les centralités existantes ;
- Créer une vision stratégique limitant l'urbanisation dé-raisonnée à Jehay

# Carte de programmation relative à la mise en œuvre de la structure territoriale



# Légende

-  Limite communale
-  Centralité villageoise
-  Centralité urbaine
-  Révision du Plan de secteur proposée

## Zones d'affectation urbanisable à destination résidentielle

-  Coeur de centralité urbaine
-  Espace multifonctionnel à densité élevée de centralité urbaine
-  Espace résidentiel à densité élevée de centralité urbaine
-  Coeur d'espace excentré multifonctionnel en développement à moyenne densité
-  Espace excentré résidentiel à densité moyenne
-  Espace excentré résidentiel à faible densité
-  Espace excentré résidentiel à haute valeur paysagère ou naturelle

## Affectations proposées pour les ZACC

-  ZACC à vocation agricole
-  ZACC à vocation forestière
-  ZACC à vocation d'espace résidentiel à haute valeur paysagère ou naturelle
-  ZACC à vocation d'activité économique mixte
-  ZACC à vocation d'espace vert

## Zones d'affectation au Plan de secteur

-  Activité économique mixte
-  Activité économique industrielle
-  Dépendances d'extraction
-  Eau
-  Services publics et équip. communaut.
-  Agricole
-  Forestière
-  Espaces verts
-  Naturelle
-  Parc

## Périmètre de surimpression

-  Intérêt paysager
-  Intérêt culturel historique ou esthétique
-  Réserve

# Tableau de synthèse

| Nom                                                                                                                                                      | Affectation | Densité nette recommandée | Taille minimale de parcelle en cas de division (PUR) | Type de logements                                          | Autres fonctions possibles | Type de commerce admissible <sup>5152</sup> | Divisions de bâtiments | Stationnement               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| Espace excentré résidentiel à densité moyenne<br>                       | Habitat     | 5 à 10 log/ha             | 500 m²                                               | Maison mitoyenne<br>Maison semi-mitoyenne<br>Maison isolée | Déconseillé                | Déconseillé                                 | Déconseillée           | Min. 2 empl. voiture / log. |
| Espace excentré résidentiel à faible densité<br>                        | Habitat     | 2 à 5 log/ha              | 1.000 m²                                             | Maison isolée                                              | Déconseillé                | Déconseillé                                 | Déconseillée           | Min. 2 empl. voiture / log. |
| Espace excentré résidentiel à haute valeur paysagère ou naturelle<br> | Habitat     | 1 à 2 log/ha              | 2.500 m²                                             | Maison isolée                                              | Déconseillé                | Déconseillé                                 | Déconseillée           | Min. 2 empl. voiture / log. |

# Participation citoyenne – enjeux pour Jehay

**Les zones à préserver ont été identifiées pour les raisons suivantes :**

**Bois de Jehay, bois de Flône (bois de la concession), campagne de Richemont et campagne de Yernawe**

- Zone forestière existante
- Bois et zones agricoles

**Château de Jehay et son parc :**

- Intérêt touristique
- Patrimoine exceptionnel
- Point d'eau
- Préserver les couloirs de biodiversité
- Densité des ruisseaux

**Village de Jehay :**

- Important intérêt paysagers
- Limiter l'urbanisation (étalement urbain)

**Campagne de Jehay (entre les rues du Saule Gaillard et du Tambour):**

- Paysage
- Liaison écologique

**Abbaye de la Paix-Dieu**

- Valeur patrimoniale
- Présence d'un bois à côté

**Autour du café Tambour à Jehay/ Vieux Jehay:**

- Potentiel de création d'une centralité villageoise
- Maisons à rénover, à densifier
- Créer un vrai cœur de village

**Village de Jehay :**

- Manque de mixité de fonctions (école, pharmacie, commerces, bus) pour continuer à densifier l'habitat



# 10. Interpellations libres

# Interpellations Modalités

- 1) Préciser votre rue (pour PV)
- 2) Maximum 3 minutes
- 3) Sujet d'intérêt général
- 4) En cas de recherches nécessaires pour répondre à la question, retour sera fait via le PV
- 5) Si le temps manque, la boîte à idée est disponible



# Pour toute autre question - observation

mail : [administration.municipale@amay.be](mailto:administration.municipale@amay.be)

Tél : 085/830.800



# Merci pour votre attention !

# LES ASSEMBLÉES VILLAGEOISES

